



## Contrat d'engagement jeunes : après un an de mise en œuvre, plus de 27 000 jeunes sont entrés dans le dispositif en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le **Contrat d'Engagement Jeunes**, lancé le 1<sup>er</sup> mars 2022 dans la continuité du Plan « 1 jeune, 1 solution » de juillet 2020, a pour vocation l'insertion socio-professionnelle durable des jeunes les plus éloignés de l'emploi et notamment de ceux d'entre eux qui ne sont « *ni en emploi, ni en études, ni en formation* » pour lesquels il existe un risque d'exclusion durable du marché du travail.

Ce dispositif prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement intensif et sur-mesure, reposant sur le cadre contractuel défini par l'Etat qui s'appuie sur 3 piliers :

- Un accompagnement intensif et dense d'une durée de 15-20h/semaine minimum
- Une allocation pouvant aller jusqu'à 520 euros par mois – sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité proposées – pour les jeunes qui en ont besoin
- Une application numérique mise en place par l'Etat ayant pour objectif de faciliter l'accompagnement du jeune par son conseiller (Pôle emploi ou Mission Locale) et limiter le risque de décrochage.

Le CEJ permet ainsi d'offrir au jeune, tout en restant accompagné par un opérateur, un large éventail de possibilités : conforter un projet professionnel, tester des métiers plus adaptés à ses envies, accéder à des formations, résoudre un problème de mobilité, trouver un logement...

Comme pour le plan « 1 jeune, 1 solution », l'entreprise joue un rôle central dans l'accompagnement proposé, qui permet au jeune de bénéficier de périodes d'immersion, de stages et de formations en entreprise.

**Avec 24 197 entrées dans le dispositif entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 décembre 2022**, c'est-à-dire un résultat de près de **6%** supérieur à l'objectif régional fixé pour 2022, et un taux de sortie vers l'emploi durable de plus de **40%**, la région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** célèbre très positivement le premier anniversaire du CEJ. Au plan qualitatif, les résultats sont également très encourageants : on observe en effet que les bénéficiaires sont particulièrement jeunes (près de 68% de moins de 22 ans contre 66,5% au niveau national), avec une forte proportion de non diplômés (45%), et la part des résidents en quartiers Politique de la Ville est de même de 3,1 points supérieure à la proportion nationale (**21,4%** contre 18,3%). Plus de **80%** des jeunes concernés ont bénéficié d'une ouverture d'allocation. Enfin, l'objectif minimum de 15 heures hebdomadaires d'accompagnement intensif a été respecté, et la formation (notamment la formation certifiante) a été largement mobilisée.

Un **comité de pilotage régional** a réuni aujourd'hui, mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023, l'ensemble des parties prenantes du dispositif afin de dresser le bilan de ces résultats et d'en tirer les enseignements pour la période à venir. D'ores et déjà, les orientations envisagées pour 2023 prévoient une attention renforcée sur la construction de l'expérience (par des périodes plus importantes de mise en situation professionnelle), et sur la mobilisation des entreprises issues des secteurs en tension. Un dispositif national d'évaluation du dispositif est également en cours de mise en œuvre.